

Vivendi et ses actionnaires individuels

Vivendi entretient une relation privilégiée avec les actionnaires individuels et mène une politique de communication active à leur intention. Le groupe continue de développer cette communication pour partager ses savoir-faire, ses choix stratégiques et ses ambitions.

Le département Informations actionnaires individuels

Vivendi s'est engagé à respecter une charte vis-à-vis de ses actionnaires individuels (consultable sur le site Internet www.vivendi.com dans la rubrique Actionnaire). Le groupe entend assurer un véritable partenariat et une gouvernance selon les meilleurs standards: le principe d'équité, une information transparente, rapide et claire, ainsi que l'écoute, le dialogue et la convivialité. Il propose également à tous les actionnaires l'inscription au nominatif. Pour obtenir des informations, les actionnaires peuvent contacter le département Informations actionnaires individuels (IAI) du lundi au vendredi. Ce dernier apporte des réponses rapides et personnalisées aux différentes questions posées, qu'il s'agisse du cours de Bourse, des résul-

tats financiers de Vivendi, de ses perspectives, de son dividende, des opérations stratégiques menées par le groupe, de l'Assemblée générale, des documents qu'il édite, du Comité des Actionnaires ou du Club des Actionnaires.

Le Club des Actionnaires

En 2010, Vivendi a créé le Club des Actionnaires pour développer les réunions et les événements organisés pour ses actionnaires individuels. Le Club est ouvert à tout détenteur d'au moins un titre, qu'il soit au nominatif ou au porteur. Les conditions et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site du groupe (www.vivendi.com dans la rubrique Actionnaire).

Le Club permet d'avoir un accès direct aux documents publiés: les communiqués de presse, le Document de référence, le Rapport d'activité et de développement durable, la

Focus

Comment contacter le département Informations actionnaires individuels

Les possibilités sont multiples. Vous pouvez appeler, du lundi au vendredi, le numéro 0 811 902 209 si vous êtes en France (numéro azur, prix d'un appel local à partir d'un poste fixe) ou le + 33 (0)1 71 71 34 99 si vous êtes à l'étranger. Une personne répondra à toutes vos demandes d'information et à toutes vos interrogations sur le groupe. Ce numéro permet aussi

d'obtenir l'évolution du cours de l'action en temps réel, les plus hauts et les plus bas observés en séance ainsi que la variation de l'indice CAC 40.

Vous pouvez écrire au département à l'adresse suivante : Vivendi - département Informations actionnaires individuels - 42, avenue de Friedland, 75380 Paris Cedex 08.

Enfin, vous pouvez consulter les pages Internet du site de Vivendi destinées aux actionnaires individuels et laisser un message sur la boîte : actionnaires@vivendi.com. Nous nous engageons à répondre à tous les messages dans les trois jours ouvrables. Le site est consultable via un ordinateur, un *smartphone* et un iPad.



Vivendi à la rencontre des actionnaires individuels.

Lettre aux actionnaires, l'Essentiel (Vivendi en bref). Ces trois dernières publications sont plus spécialement destinées aux actionnaires individuels. Il est possible de disposer de tous ces documents sous format papier ou numérique, ou d'être alerté par un e-mail de leur sortie.

Les membres du Club peuvent également recevoir des invitations aux différentes réunions d'information organisées en France. En 2010, les actionnaires ont pu assister à sept réunions d'information générale, à trois réunions thématiques « Jeudi, c'est Vivendi » (sur les thèmes de la loi Hadopi, du programme de solidarité *Create Joy* et d'Activision Blizzard) et à quatre formations de l'École de la Bourse.

Enfin, les actionnaires ont été invités au salon Actionaria, au Vivendi Trophy (tournoi international de golf dont Vivendi est le sponsor titre), au salon des jeux vidéo *Paris Game Week*, à des avant-premières de films de StudioCanal et à des émissions de télévision de Canal+. Tous les événements proposés ont un lien avec les activités du groupe.

Le Comité des Actionnaires

Le Comité des Actionnaires de Vivendi s'est réuni plusieurs fois en 2010 et les échanges entre les neuf membres (dont deux actionnaires salariés de SFR et Groupe Canal+) et la Direction de la communication ont été fructueux. Le Comité reflète la diversité de l'actionnariat du groupe.

Il permet de connaître les attentes et les besoins des actionnaires individuels, et de vérifier la pertinence de la politique de communication qui leur est destinée.

Le Comité se retrouve deux à trois fois par an pour une matinée de travail. Ses membres étaient également présents à l'Assemblée générale du 29 avril 2010. Jean-Bernard Lévy, Président du Directoire, participe à chacune de ces réunions. Elles permettent d'expliquer les résultats financiers, la stratégie et la politique de communication de Vivendi, puis à tous les intervenants de s'exprimer sur différents sujets: les événements organisés par le groupe pour les actionnaires individuels, la Lettre aux actionnaires, le Rapport d'activité et de développement durable, l'Assemblée générale, la création du Club des Actionnaires, la Charte du département Informations actionnaires individuels, ainsi que la communication numérique et la mise en place de nouveaux outils de communication.

Sur le site du groupe (www.vivendi.com, rubrique Actionnaire), se trouvent la Charte du Comité, un bulletin de candidature (les membres sont élus pour deux ans renouvelables) et une boîte aux lettres permettant de poser une question ou de laisser un message aux membres du Comité.